

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE
1 mai 2019
À 19 h 30**

SONT PRÉSENTS :

*Monsieur le conseiller, Jérôme Guertin, siège #1
Monsieur le conseiller, Mario Talbot, siège #2
Madame Sylvie Van Dersmissen, siège #3
Monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches, siège #4*

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Lavigne.

Est également présente, madame Nancy Fortier, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1. *Constatation du quorum et ouverture de la séance*
- 1.2. *Adoption de l'ordre du jour*
- 1.3. *Adoption du procès-verbal du mois d'avril*
- 1.4. *Dépôt des états financiers au 31 décembre 2018*
- 1.5. *Dépôt du rapport du maire*
- 1.6. *Acquisition lot 3 406 457/ Rue Lefebvre*
- 1.7. *Caisse Populaire/ carte visa Service incendie*
- 1.8. *Caisse populaire / dépôt de nuit*

2. FINANCES

- 2.1. *Approbation des comptes payés et à payer*

3. TRAVAUX PUBLICS

- 3.1. *Contrat de réfection de la conduite du Croissant l'Heureux*
- 3.2. *Entente Sainte-Marie-Madeleine/Plamondon et autres*
- 3.3. *Avenant contrat entretien chemins hiver secteur rural*

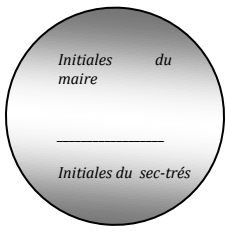
4. URBANISME

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

- 6.1. *Ilots déstructurés /droit de veto*
- 6.2. *Protection des monarques*

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE



8. RÈGLEMENTS

- 8.1. *Présentation du projet de règlement 277-19-004 intitulé G4-2019*
- 8.2. *Avis motion règlement 277-19-004 intitulé G4-2019*
- 8.3. *Adoption de la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat*

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur le maire Marc Lavigne constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

2019-05-066

1.2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR *monsieur le conseiller Jérôme Guertin*
APPUYÉ PAR *monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches*
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER *l'ordre du jour tel que proposé.*

Adoptée

2019-05-067

1.3. Adoption du procès-verbal du mois d'avril 2019

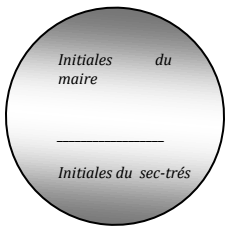
IL EST PROPOSÉ PAR *monsieur le conseiller Mario Talbot*
APPUYÉ PAR *monsieur le conseiller Jérôme Guertin*
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER *le procès-verbal de la séance régulière du mois d'avril 2019.*

Adoptée

1.4. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2018

M. Daniel Tétreault, CPA auditeur, CA, conformément aux dispositions de l'article 176.1 présente et dépose, en cette séance du conseil le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.



1.5. Dépôt du rapport du maire

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 1 mai 2019, monsieur le maire dépose le rapport présentant les faits saillants de l'année 2018.

2019-05-068

1.6. Acquisition lot 3 406 457 / Rue Lefebvre

ATTENDU QUE lors de la réforme cadastrale le lot 3 406 457 faisant partie intégrante de la rue Lefebvre n'a pas été enregistré au nom de la municipalité;

ATTENDU QUE la succession de la propriétaire du dit lot est prête à nous transférer ce lot pour la somme symbolique de 1 \$ plus les frais;

ATTENDU QUE les frais s'élèvent à environ 1000 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'acquisition du lot 3 406 457, de mandater la notaire Me Élyse Pétrin pour la rédaction des actes notariés nécessaires.

D'AUTORISER monsieur le maire Marc Lavigne et Nancy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

2019-05-069

1.7. Caisse Populaire/ carte visa Service incendie

ATTENDU QUE le changement de fonctionnement dans les stations-service situées à proximité de la municipalité;

ATTENDU QUE ce changement exige que l'essence soit payée immédiatement;

ATTENDU QUE le service incendie n'ont pas à assumer les dépenses d'essence reliés aux véhicules de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité désire fournir une carte Visa au service incendie afin de faciliter le plein d'essence relié aux véhicules de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité demande à Visa Desjardins d'émettre une carte pour un maximum de 500 \$.

QUE cette carte servira uniquement à l'achat d'essence.

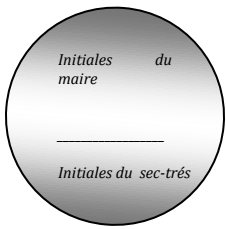
D'AUTORISER Nancy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité une demande visant à octroyer une carte d'essence au service incendie.

Adoptée

2019-05-070

1.8. Caisse populaire / dépôt de nuit

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu désire conclure une convention d'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé avec la caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire.



Initiales du
maire

Initiales du sec-trés

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Nathalie Cliche de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu soit autorisée à conclure et à signer cette convention au nom de la Municipalité, de même qu'à signer et à remettre à la caisse d'origine les avis et nominations conformes aux modalités et clauses de la convention.

QUE cette résolution demeure en vigueur et lie la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas été révoquée ou remplacée par une autre résolution dont copie certifiée par le secrétaire ou autre dirigeant autorisé aura été remise à la caisse d'origine.

Adoptée

2. FINANCES

2019-05-071

2.1. Approbation des comptes payés et à payer

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 1 mai 2019, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

Les comptes payés et à payer pour un montant de 76 516,92 \$

Les salaires versés du mois d'avril 2019 pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 17 175,45 \$.

Les salaires versés au mois d'avril 2019 pour la rémunération des pompiers au montant de 7 398,09 \$.

Adoptée

3. TRAVAUX PUBLICS

2019-05-072

3.1. Contrat de réfection de la conduite du Croissant l'Heureux

ATTENDU QUE la municipalité a publié un appel d'offres via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la réfection de la conduite du Croissant l'Heureux;

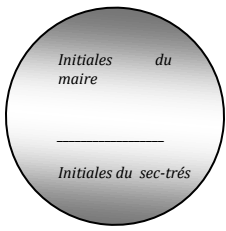
ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a été effectuée le 29 avril à 11 h 01;

ATTENDU QUE les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Montant soumissionné
Entreprises Michaudville	333 000,00 \$
Bertrand Mathieu Ltée	249 400,00 \$
Excavation CG2	218 500,00 \$
Entreprises Delorme	265 212,83 \$

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont toutes plus élevées que le règlement d'emprunt et l'estimé préliminaire;

ATTENDU QUE les prix soumissionnés remettent en cause la viabilité du projet;



IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE NE PAS OCTROYER le contrat;

DE VOIR avec la firme d'ingénieurs afin de trouver un dénouement satisfaisant à cette situation.

Adoptée

2019-05-073

3.2. Entente Sainte-Marie-Madeleine/Plamondon et autres

ATTENDU QUE suite à la demande de la municipalité de la paroisse Saint-Marie-Madeleine concernant l'ajout de section de chemin pour le déneigement, il y a lieu de procéder à une modification de l'entente déjà conclue pour le déneigement du chemin Plamondon;

ATTENDU QUE les municipalités se sont rencontrées et ont convenu d'une nouvelle entente concernant le déneigement, de même que de la répartition des coûts.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER monsieur le maire Marc Lavigne et la direction générale à signer pour et au nom de la municipalité cette nouvelle entente.

Adoptée

2019-05-074

3.3. Avenant contrat entretien chemins hiver secteur rural

ATTENDU QUE la municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a sollicité notre soutien pour le déneigement de la rue Brodeur, de la Montée du 4^e Rang et du chemin de Service Nord;

ATTENDU QUE pour effectuer cet entretien, il y a lieu de signer un avenant à notre contrat hivernal;

ATTENDU QUE les coûts reliés à l'entretien de ces chemins seront assumés par la municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

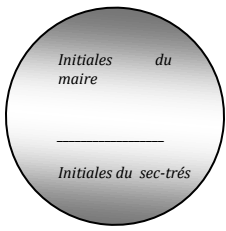
D'AUTORISER monsieur Marc Lavigne, maire et la directrice générale à signer l'avenant relatif à la rue Brodeur, la Montée du 4^e Rang et du chemin de Service Nord tous situés sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

Adoptée

4. URBANISME

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT



Initiales du
maire

Initiales du sec-trés

2019-05-075

Monsieur le maire Marc Lavigne explique qu'il a exercé son droit de veto concernant le sujet des îlots déstructurés. Conformément à l'article 142 du code municipal, à la suite du refus de signer du maire, le secrétaire-trésorier doit les soumettre de nouveau à la considération du conseil à sa séance ordinaire suivante.

Monsieur le maire Marc Lavigne déclare son intérêt dans ce dossier et se retire des délibérations. Monsieur le pro-maire Mario Talbot, préside ce point.

6.1. Ilots déstructurés /droit de veto

ATTENDU QUE la MRC entreprend une démarche auprès de la Commission du territoire agricole afin de faire reconnaître des îlots déstructurés résidentiels;

ATTENDU QUE la MRC désire connaître les lots situés sur le territoire de la municipalité à inclure dans la demande;

ATTENDU QU'à l'origine, l'administration de la municipalité avait identifié plusieurs lots dans un esprit de développement et que ce n'était pas à la municipalité de voir si les lots pouvaient ou non se qualifier;

ATTENDU QUE la résolution 2016-09-136 avait entériné cette orientation en soumettant l'ensemble des lots ;

ATTENDU QUE la MRC demande de confirmer à nouveau les lots avant d'entamer le processus;

ATTENDU QUE le conseil a soumis les lots au comité agricole;

ATTENDU QUE le comité agricole a recommandé au conseil que les lots suivants soient soumis dans la demande à savoir :

LOTS : 3 407 535, 3 407 532, 3 407 530, 3 407 533, 3 407 534, 3 698 732, 3 407 118, 3 407 117, 3 407 115, 3 405 911, 3 407 136, 3 407 325, 3 407 322, 3 407 326, 3 407 324, 3 407 321, 3 407 323, 3 407 100, 3 407 098, 3 407 101, 3 407 099, 3 699 010, 3 405 032, 3 405 034, 3 405 033, 3 405 030, 3 405 031, 3 698 901, 3 405 027, 3 405 029, 3 405 028 3 406 241, 6 269 186, 6 269 185, 3 406 240, 3 406 243, 3 406 239, 3 406 244, 3 406 242, 3 407 609, 3 405 607, 3 405 605, 3 405 602, 3 405 604, 3 405 601, 5 788 588, 3 405 606 et 3 405 603.

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches

D'ACCEPTER ET DE TRANSMETTRE à la MRC de la Vallée du Richelieu les lots recommandés par le comité agricole tel qu'inscrit dans le préambule.

Monsieur le conseiller Jérôme Guertin demande le vote.

Résultat du vote : POUR : 2 CONTRE : 1

Adoptée à la majorité des conseillers

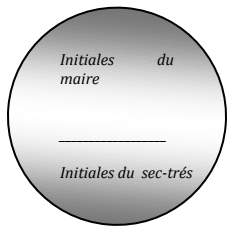
Monsieur le Maire Marc Lavigne reprend la présidence de la réunion.

2019-05-076

6.2. Protection des monarques

ATTENDU QUE le papillon monarque est une espèce emblématique de l'Amérique du Nord dont la population a diminué de 90 % à cause de la perte de ses habitats de reproduction;

ATTENDU QUE l'initiative « Ville amie des monarques » a été lancée en 2015 aux États-Unis et que 40 municipalités québécoises se sont jointes au mouvement;



Initiales du
maire

Initiales du sec-trés

ATTENDU QUE l'asclépiade est une plante qui constitue la seule nourriture des chenilles et le principal lieu de reproduction du papillon monarque;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu en collaboration avec l'École de Saint-Charles souhaite se joindre à ce mouvement de conservation ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Saint-Charles-sur-Richelieu s'engage officiellement à contribuer à la restauration des habitats du monarque en poursuivant l'implantation de mesures de protection de l'espèce et en encourageant ses citoyens à participer à cet effort afin que ce magnifique papillon puisse à nouveau prospérer sur tout le continent nord-américain.

QUE cet événement fasse l'objet de communications appropriées signifiant le début de l'engagement de la ville comme amie des monarques.

Adoptée

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. RÈGLEMENTS

8.1. Présentation du projet de règlement 277-19-004 intitulé G4-2019

Monsieur le maire Marc Lavigne présente le règlement 277-19-004 intitulé G4-2019

2019-05-077

8.2. Avis motion règlement 277-19-004 intitulé G4-2019

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jérôme Guertin qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement numéro 277-19-004 intitulé G4-2019

Adoptée

2019-05-078

8.3. Adoption de la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

ATTENDU QUE le projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27) [ci-après : La Loi], a été sanctionné le 1er décembre 2017;

ATTENDU QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (ci-après : CM)], une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumission publique;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

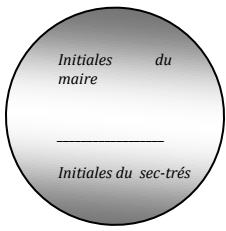
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat telle que jointe à la présente résolution.

Adoptée



9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-05-079

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

IL EST PROPOSÉ PAR *monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches*

APPUYÉ PAR *madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen*

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE *la séance soit close à 20 h 20.*

*Marc Lavigne,
Maire*

*Nancy Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière*